

L'an deux mille vingt-deux, le 03 Octobre, le Conseil Municipal de la commune de THYEZ, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire en Mairie en salle du Conseil, sous la présidence de M. Fabrice GYSELINCK, Maire.

**OBJET :**

MODIFICATION DE LA  
COMPOSITION DES  
MEMBRES DES  
COMMISSIONS  
MUNICIPALES

Nombre de Conseillers Municipaux en exercice : 29  
Date de convocation du Conseil Municipal : 27 septembre 2022

**Étaient présents :** M. GYSELINCK Fabrice, Mme BETEMPS Laetitia, Mme CAIZERGUES Sylvia, M. COUDURIER Éric, MME DAVIGNY Hélène, M. DUCRETTET Pascal, Mme ESPANA Lucie, Mme GHESQUIER Wendy, M. GUIDO Michele, M. HAMAIDE Julien, Mme HEMISSI Kaouther, Mme Catherine HOEGY, M. HUOT Didier, Mme LAVANCHY Sylvie, Mme LIUZZO Delphine, M. MOUILLE Joël, Mme PERIER Marie Eve, Mme PERY Mariane, M. QUADRIO Ermine, M. ROBERT Maurice, M. SCANU René, Mme VALETTE Corinne, M. VEILLON Sylvain, M. VULLIET Daniel.

**Étaient excusés :**

Mme CHARDON Céline a donné pouvoir à M. Éric COUDURIER,  
M. GERVAIS Laurent a donné pouvoir à MME Wendy GHESQUIER  
M.MICCOLI Bruno a donné pouvoir à Mme Sylvia CAIZERGUES  
M.PERRET Jean François a donné pouvoir à M. Didier HUOT  
M. PERNOLLET Gérard a donné pouvoir à M. Pascal DUCRETTET

Mme Kaouther HEMISSI est désignée secrétaire de séance.

\*\*\*\*\*

Rapporteur : M. Fabrice GYSELINCK, Maire

VU l'article L 2121-22 du CGCT relatif à la constitution des commissions municipales ;

VU la délibération N° DEL2020\_50 du Conseil Municipal en date du 31 Août 2020 relative à la constitution des commissions municipales ;

Envoyé en préfecture le 07/10/2022  
Reçu en préfecture le 07/10/2022  
Affiché le  
ID : 074-217402783-20221003-DEL2022\_76-DE

VU le courrier en date du 26 juillet 2022, de Mme Agnieszka BRACMARD, conseillère municipale de la liste « Thyez 2.0 encore mieux demain », portant démission de ses fonctions de conseillère municipale et par voie de fait de ses fonctions de membre des commissions :

- Commission enfance, jeunesse et restauration collective
- Commission petite enfance
- Commission action sociale
- Syndicat scolaire de Marignier (suppléant)
- Conseil d'administration CCAS

VU l'article L.270 du Code électoral qui prévoit que « *le candidat venant sur une liste immédiatement après le dernier élu est appelé à remplacer le conseiller municipal élu sur cette liste dont le siège devient vacant pour quelque cause que ce soit* » ; qu'en l'espèce, il s'agit d'installer Madame Hélène DAVIGNY dans ses fonctions de conseillère municipale ;

***Le Conseil municipal décide à 28 voix pour  
une voix contre (M. GERVAIS)***

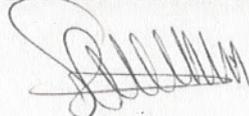
- D'INTEGRER Madame Hélène DAVIGNY au sein de la commission « enfance, jeunesse et restauration collective », en lieu et place de Madame Agnieszka BRACMARD
- D'INTEGRER Madame Hélène DAVIGNY au sein de la commission « culture » en lieu et place de Madame Mariane PERY
- D'INTEGRER Madame Corinne VALETTE au sein de la commission « Action sociale » ainsi qu'au Conseil d'administration du CCAS en remplacement de Madame Agnieszka BRACMARD
- D'INTEGRER Madame Catherine HOEGY au sein de la commission « petite enfance » en remplacement de Madame Agnieszka BRACMARD
- D'INTEGRER Monsieur Joël MOUILLE en tant que suppléant au sein du syndicat scolaire de Marignier en remplacement de Madame Agnieszka BRACMARD
- D'INTEGRER Monsieur Jean-Jacques GAYET au sein du Conseil d'administration du CCAS en lieu et place de Madame Hélène DAVIGNY

## DE PRENDRE ACTE de la nouvelle composition des commission

Enfance, jeunesse et restauration collective	Petite enfance	Action sociale	Culture
BETEMPS Laëtitia	BETEMPS Laëtitia	BETEMPS Laëtitia	CAIZERGUES Sylvia
DAVIGNY Hélène	HOEGY Catherine	VALETTE Corinne	ESPANA Lucie
CAIZERGUES Sylvia	GHEQUIER Wendy	HEMISSI Kaouther	HAMAIDE Julien
COUDURIER Éric	HEMISSI Kaouther	HUOT Didier	HUOT Didier
ESPANA Lucie	PERIER Marie-Eve	PERY Mariane	BETEMPS Laëtitia
HOEGY Catherine	PERY Mariane	LAVANCHY Sylvie	MICCOLI Bruno
LIUZZO Delphine	VALETTE Corinne	LIUZZO Delphine	DAVIGNY Hélène
MICCOLI Bruno		ROBERT Maurice	QUADRIO Ermine
VALETTE Corinne			ROBERT Maurice
			VEILLON Sylvain

SYNDICAT SCOLAIRE DE MARIGNIER	CONSEIL ADMINISTRATION CCAS	
<b>TITULAIRES</b>	BETEMPS Laëtitia	AMBLARD Elisabeth
BETEMPS Laëtitia	Corinne VALETTE	COCHET Gina
GYSELINCK Fabrice	HEMISSI Kaouther	COUDURIER Nathalie
HOEGY Catherine	HUOT Didier	GAYET Jean-Jacques
<b>SUPPLEANTS</b>	PERY Mariane	MORI Joséphine
MOUILLE Joël	LAVANCHY Sylvie	RICCI Nadège
CAIZERGUES Sylvia	LIUZZO Delphine	WATTIER Eric
VEILLON Sylvain	ROBERT Maurice	ZEMA Yan

Le Secrétaire  
Kaouther HEMISSI



Le Maire  
Fabrice GYSELINCK



La présente délibération, à supposer que celle-ci fasse grief, peut faire l'objet, dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication et/ou de son affichage, d'un recours contentieux auprès du Tribunal administratif de Grenoble ou d'un recours gracieux auprès de la Commune, étant précisé que celle-ci dispose alors d'un délai de deux mois pour répondre. Un silence de deux mois vaut alors décision implicite de rejet. La décision ainsi prise, qu'elle soit expresse ou implicite, pourra elle-même être déférée au tribunal administratif dans un délai de deux mois. Conformément aux termes de l'article R. 421-7 du Code de justice Administrative, les personnes résidant outre-mer et à l'étranger disposent d'un délai supplémentaire de distance de respectivement un et deux mois pour saisir le Tribunal.

« Certifié exécutoire » 07 OCT. 2022  
Télétransmis le : \_\_\_\_\_

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS  
AU REGISTRE SUIVENT LES SIGNATURES  
POUR COPIE CONFORME

Notifié par mise en ligne le : 18.10.22

Le Directeur général des services



